

Logo du propriétaire

La qualité de  
l'air intérieur

# **Plan d'actions visant à prévenir la présence de polluants**

école XX

**COMMUNE**

Photo de l'établissement (facultatif)

## I – Objet du plan d'actions, rappel réglementaire

Conformément aux options offertes par l'article R221-30 du code de l'environnement, **la commune de XXX** a souhaité se lancer dans une démarche pragmatique de surveillance de la qualité de l'air basée sur une évaluation des moyens d'aération (cf. document produit à ce titre) de **l'école X** et la mise en place d'un plan d'actions concerté avec les différents acteurs de la qualité de l'air.

La démarche retenue, bien que simplifiée par rapport à une campagne normalisée de mesures de 3 polluants, est tout de même cadrée par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP. Cet arrêté impose notamment trois éléments :

1) Article 2 : **une évaluation préalable** au plan d'actions est menée auprès des différents intervenants de l'établissement (commune, équipe enseignante, personnel d'entretien des locaux, services techniques en charge de la maintenance de l'établissement) avec le **remplissage obligatoire des 4 grilles d'évaluations** présentes dans le guide pratique « Pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie – version de 2015).

2) Article 2 : à partir de cette évaluation préalable, le propriétaire (ou éventuellement l'exploitant) rédige un **plan** comportant plusieurs **actions** visant à prévenir la présence de polluants dans l'air intérieur. Les différentes actions comportent a minima les 4 points suivants (titre de l'action, description de l'action, responsable de l'action et personnes associées, calendrier de réalisation envisagé).

3) Article 8 : le propriétaire **affiche les conclusions de l'évaluation des moyens d'aération** à l'entrée de l'école **ainsi que l'affiche nationale** « Dans cet établissement, on agit collectivement pour la qualité de l'air intérieur ».

## II – Démarche adoptée pour l'école X

Une réunion a été organisée à l'école X le **XX novembre 2018** à 15H00 en présence de :

- Mme Xxxxx YYYYY, directrice de l'école, représentant l'équipe enseignante
- Mme Yyyyy ZZZZZ, ATSEM, représentant le personnel d'entretien de l'école
- M. Zzzzz AAAA, responsable des services techniques de la commune, représentant le service en charge de la maintenance de l'école)
- Mme Aaaaa BBBB, adjoint au maire, représentant la commune.

Cette réunion a été l'occasion de revenir sur les conclusions du rapport de l'évaluation des moyens d'aération et de la campagne pédagogique de mesure du taux de CO2 dans les classes.

Les 4 grilles d'évaluation préalable au plan d'actions ont été complétées et figurent en annexe 1 au présent document.

Au vu de ce document, et notamment des bonnes pratiques non respectées dans l'établissement, les échanges se sont poursuivis pour la mise en place d'actions pragmatiques les plus significatives visant à prévenir la pollution de l'air intérieur dans l'école.

Au final, ce sont 5 actions qui ont été retenues (détail en annexe 2) :

- action 1 : faire procéder annuellement à deux contrôles du bon fonctionnement de la ventilation (services techniques)
- action 2 : nettoyer deux fois par an les bouches d'entrée et de sortie d'air (services techniques)
- action 3 : procéder à une aération naturelle des classes pendant 10 minutes à l'occasion des pauses lorsque le ressenti le nécessitera (équipe enseignante)
- action 4 : initier une démarche en faveur du choix de produits d'entretien faiblement émissifs (commune)
- action 5 : aérer la classe après l'utilisation de produits d'entretien émissifs (javel, etc.).

Annexe 1 : grilles d'autodiagnostic

Nom de l'établissement :

Adresse :

Personne remplissant la grille :

Nom :

Prénom :

Fonction :

## Organisation du site

L'objectif de cette section est de chercher à identifier si des sources potentielles des substances visées par le dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur sont présentes dans l'environnement proche de l'établissement.

### Benzène C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> (BE)

Recenser les activités extérieures potentiellement émettrices de benzène.

Un listing indicatif est proposé ci-dessous pour vous aider dans votre recensement. Par ailleurs, un contact auprès de l'AASQA (Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air) locale pour mise à disposition des données et cartes d'émissions et de concentrations polluantes est utile.

↓ Cocher la ou les activité(s) identifiée(s).

- Axe routier avec un TMJA (trafic moyen journalier annuel) >7 000 véhicules/jour (ex. : route nationale ou départementale à fort trafic, autoroute, voie rapide), à moins de 200 m.
- Parking à trafic important à moins de 200 m (de centre commercial (>1 000 places), de centre ville à forte rotation par exemple).
- Gare routière à moins de 100 m.
- Industrie chimique, parachimique ou pétrochimique à moins de 3 km.
- Installation de combustion : centrale thermique, chaufferie collective, incinérateur ... à moins de 3 km.
- Industrie métallurgique, sidérurgique, cokerie à moins de 3 km.
- Parc de stockage d'hydrocarbures à moins de 3 km.
- Station service à moins de 200 m.

**Aucune activité  
concernée**

Action réalisée ?



Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des mesures afin d'évaluer l'impact de ces activités sur les concentrations en benzène à l'intérieur de l'établissement, notamment dans les cas où aucune information n'est disponible sur l'absence d'impact de ces activités à proximité de l'établissement.

Ces mesures sont à réaliser simultanément dans l'air intérieur de l'établissement et à l'extérieur.

⇒ Se reporter à la fiche « outils métrologiques » pour plus d'informations.

Recenser les activités extérieures potentiellement émettrices de benzène **dans les locaux contigus** aux pièces occupées par les élèves.

↓ Cocher la ou les activité(s) identifiée(s).

- Local de stockage d'appareils à moteurs thermiques (entretien des espaces verts).
- Local de stockage d'hydrocarbures (bidons d'essence, cuve à fioul...).

**Aucune activité  
concernée**

Action réalisée ?



Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des mesures afin de vérifier les niveaux de concentration en benzène en air intérieur.

⇒ Se reporter à la fiche « outils métrologiques » pour plus d'informations.

### Formaldéhyde CH<sub>2</sub>O (FA)

Recenser les activités extérieures potentiellement émettrices de formaldéhyde.

Bien que le formaldéhyde soit un composé dont dans les sources majoritaires sont situées à l'intérieur des locaux, il peut s'avérer utile de procéder à ce recensement.

Un listing indicatif est proposé ci-dessous pour vous aider dans votre recensement.

↓ Cocher la ou les activité(s) identifiée(s).

Industrie chimique, parachimique à moins de 3 km.

Industrie du bois, papier ou carton à moins de 3 km.

**Aucune activité  
concernée**

Action réalisée ?

✓	✗
X	

Si au moins l'un des items est coché, il est recommandé de faire engager des mesures afin d'évaluer l'impact de ces activités sur les concentrations en formaldéhyde à l'intérieur de l'établissement, notamment dans les cas où aucune information n'est disponible sur l'absence d'impact de ces activités à proximité de l'établissement. Ces mesures sont à réaliser simultanément dans l'air intérieur de l'établissement et à l'extérieur.

⇒ Se reporter à la fiche « **outils métrologiques** » pour plus d'informations.

### Tétrachloroéthylène CCl<sub>2</sub> (aussi appelé perchloroéthylène (PCE))

Recenser les activités extérieures potentiellement émettrices de perchloroéthylène.

Si une installation de nettoyage à sec (pressing) utilisant du perchloroéthylène et/ou un atelier de stockage de vêtements nettoyés au perchloroéthylène se situent dans un local contigu à l'établissement, il convient de faire engager des mesures afin de vérifier les niveaux de concentrations en air intérieur.

⇒ Se reporter à la fiche « **outils métrologiques** » pour plus d'informations.

Action réalisée ?

✓	✗
X	

Remarques

✓ Action réalisée ✗ Action non réalisée

## Matériaux de construction, revêtements, mobiliers



### Produits de construction et de décoration

- ★ Privilégier des produits de construction et de décoration étiquetés A+ pour les travaux en cours ou à venir.
- ★ Bannir les revêtements textiles tels que moquettes, tapis et ce notamment à proximité des points d'eau (risque de développement de moisissures).

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
	X	
X		



### Mobiliers

- ★ Lors du renouvellement de mobilier, privilégier des meubles peu émissifs (Eco-label européen, NF Environnement Education...).
- ★ Lors du renouvellement de mobilier, éviter ceux avec des revêtements textile et des assises ou dossiers rembourrés.
- ★ A réception de mobiliers neufs, les déballer et les stocker dans une pièce ventilée, chauffée mais non occupée, pendant au moins 4 semaines, avant de les introduire dans une pièce occupée.
- ★ A réception de matériels de motricité neufs, les déballer et les stocker dans une pièce ventilée, chauffée mais non occupée, pendant au moins 4 semaines, avant de les introduire dans une pièce occupée.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
	X	
	X	
	X	
	X	

En cas de renouvellement complet des mobiliers et/ou des matériels de motricité d'une pièce de vie/activité, il est recommandé de faire réaliser des mesures de formaldéhyde dans cette pièce, une fois les éléments neufs introduits (ayant suivi au préalable les recommandations ci-dessus), afin de s'assurer que les niveaux de concentration sont en accord avec les valeurs de référence disponibles pour ce composé. Des mesures sont aussi à conduire dans le cas où ce renouvellement aurait lieu il y a moins de 6 mois avant la mise en œuvre de ce guide.

⇒ Se reporter à la fiche « outils métrologiques » pour plus d'informations.

## Activités (pédagogiques, ménage, travaux)



### Pédagogiques

- ★ Lors des commandes de fournitures pour les activités pédagogiques, choisir des produits peu émissifs (Eco-label européen, NF Environnement, Der Blaue Engel, Nordic Environment, Öko-test, ...).
- ★ Informer les parents d'élèves de l'existence du guide d'achat des fournitures scolaires «Le cartable sain» ([www.cartable-sain-durable.fr/](http://www.cartable-sain-durable.fr/)).

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
	X	
	X	



### Ménage

- ★ Privilégier des produits de nettoyage de qualité écologique (Eco-label européen, éviter les pictogrammes de danger).
- ★ S'assurer que le personnel d'entretien a été formé aux bonnes pratiques recommandées (cf. grille dédiée au personnel d'entretien).
- ★ Faire intervenir le personnel d'entretien, dans la mesure du possible, après les cours plutôt que le matin avant les cours.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
	X	
	X	
X		

⇒ Se reporter à la fiche informative « achat de produits d'entretien » pour plus d'informations.



## Travaux

- ★ Programmer les travaux de rénovation autant que possible pendant les grandes vacances.
- ★ Prévoir un temps d'inoccupation des espaces rénovés, a minima pendant 1 semaine (idéalement 4 semaines), avec d'importantes phases d'aération.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
X		
	X	

- Travaux réalisés mettant en œuvre des produits émissifs (peinture, colles, nouveau revêtement, isolant, ...), même si ces derniers sont apposés de labels performants en termes de qualité de l'air intérieur :

Avant réintégration des espaces rénovés par les élèves, il est recommandé de faire réaliser des mesures de formaldéhyde dans ces mêmes espaces afin de s'assurer que les niveaux de concentration sont en accord avec les valeurs de référence disponibles pour ce composé. Si ce type de travaux a été effectué il y a moins de 6 mois avant la mise en œuvre de ce guide, des mesures de formaldéhyde sont également recommandées dans les espaces rénovés, en conditions normales d'occupation.

- Travaux de rénovation affectant l'enveloppe du bâtiment tels que changement de fenêtres :

Il est conseillé de procéder ponctuellement à des mesures de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), bon indicateur du confinement de l'air intérieur, dans les pièces accueillant des enfants, lorsque celles-ci sont occupées.

⇒ Se reporter à la fiche « *outils métrologiques* » pour plus d'informations.

## Aération/Ventilation

- ★ L'évaluation obligatoire des moyens d'aération selon les textes réglementaires a bien été programmée ou réalisée.
- ★ Si l'établissement n'est pas équipé d'un système de ventilation spécifique, définir une stratégie d'aération.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
X		
		X

Des mesures de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), en présence des élèves dans la pièce instrumentée, sont un bon indicateur du confinement de l'air intérieur.

Elles peuvent apporter une aide à la définition d'une stratégie d'aération dans les pièces accueillant des enfants, et permettre d'améliorer les pratiques d'aération déjà en place.

⇒ Se reporter à la fiche « *outils métrologiques* » pour plus d'informations.

## Remarques

Pour aller plus loin, consultez :

- *les sources potentielles de polluants de l'air intérieur* sur le site du ministère de la Santé ;
- *la qualité de l'air extérieur autour de votre établissement* sur le site de votre AASQA locale ;
- *brochure informative sur le tétrachloroéthylène* sur le site du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ;
- *l'étiquetage des matériaux de construction et de décoration* sur le site Respirez Mieux ;
- choix des matériaux de construction, revêtements et mobilier : cahier de recommandations de la **Malette Ecol'Air** ;
- choix des produits d'entretien : informations pratiques utiles dans la **Malette Ecol'Air** ;
- *choix des fournitures scolaires* avec le **cartable sain**.

✓ Respect de la bonne pratique ✗ Non respect SO : sans objet

Nom de l'établissement :

Adresse :

Personne remplissant la grille :

Nom :

Prénom :

Fonction :

## Organisation du site

### Configuration du site :

- ★ Mettre à disposition, à proximité des pièces de vie / d'activités, des espaces de rangement spécifiques et isolés, ventilés, pour stocker les produits utiles aux activités (peintures, colles...).
- ★ Ranger les matériels et produits utiles à l'entretien du site (ménage, désinfection, entretien espaces verts...) dans un / des local / locaux technique(s) fermé(s), approprié(s) et ventilé(s).
- ★ Les locaux techniques (chaufferie, local ménage, stockage, cuisine...) ont des évènements vers l'extérieur afin de limiter la diffusion des émissions vers l'intérieur des locaux.
- ★ L'air extrait des locaux (et notamment techniques, cuisines, en travaux) est rejeté à au moins 8 m des ouvrants et/ou entrées d'air du bâtiment (Règlement Sanitaire Départemental (RSD)).
- ★ Les ouvrants et / ou entrées d'air sont placés à au moins 8 m de toute source potentielle de pollution (place de stationnement, arrêt de bus, bennes à ordures, zones de travaux...) (RSD).
- ★ Lors de l'agencement des pièces de vie / d'activité, faire en sorte que l'ensemble des ouvrants / grilles d'aération / bouches de ventilation reste accessible.
- ★ Afin de prévenir des risques d'infiltration, vérifier que le drainage des eaux pluviales s'effectue correctement.
- ★ Avoir un système d'essuyage des pieds à chaque entrée de bâtiment pour réduire les apports extérieurs et limiter des remises en suspension potentielles.

### Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
	X	
X		
X		
X		
X		
X		
X		

## Équipements



### Chauffage/Climatisation

- ★ Maintenir une température modérée (19-21 °C) dans les pièces de vie / d'activités.
- ★ Maintenir une humidité acceptable (30-60%) dans les pièces de vie / d'activités.
- ★ En cas de température insuffisante dans les locaux, agir sur le système de chauffage principal et ne pas recourir à des chauffages d'appoint à combustible (poêle à pétrole par exemple).
- ★ Si une chaufferie est présente dans ou à proximité du bâtiment hébergeant les pièces de vie / d'activités :
  - Maintenir un état propre du local ;
  - S'assurer qu'il y a bien un contrat de maintenance qui a été établi pour procéder aux contrôles requis.

### Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
X		
X		
		X
X		
X		



### Systèmes d'évacuation

- ★ Nettoyer les drains à siphon et les remplir d'eau régulièrement (sols, éviers...).

### Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
X		



### Photocopieurs, télécopieurs, imprimantes

- ★ Les installer dans des locaux spécifiques et ventilés, éloignés des salles de classe et/ou d'activités.
- ★ S'assurer qu'un contrat de maintenance de ces équipements a été établi.
- ★ Faire intervenir l'entreprise en charge de leur maintenance en cas d'odeurs émises (nécessité de changer le filtre à ozone par exemple).

### Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
	X	
X		
X		

## Cuisine

- ★ Vérifier que les appareils à combustion fonctionnent correctement.
- ★ S'assurer que la pièce est bien ventilée et que les systèmes d'extraction fonctionnent.
- ★ Vérifier l'existence d'un contrat de maintenance des systèmes.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
	X	
	X	
	X	

## Matériaux de construction, revêtements, mobiliers

### Produits de construction et de décoration

- ★ Faire un bilan du potentiel émissif des matériaux et revêtements présents dans les pièces occupées (des informations peuvent être obtenues sur le site INIES ([www.inies.fr](http://www.inies.fr))).
- ★ Utiliser ce bilan pour identifier les matériaux et revêtements à changer en priorité, dans les prochains travaux, de part leur potentiel émissif.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
	X	
	X	

## Activités (désinfections, travaux)

### Opérations de désinfection

- ★ Lors d'opérations de désinfection, utiliser les produits conformément aux instructions d'emploi (pas de mélange, pas de surdosage).
- ★ Minimiser l'application de pesticides (étude des alternatives possibles, utilisation localisée, pictogrammes de danger sur les produits à prendre en compte...).
- ★ Conduire les opérations de désinfection des locaux (traitement nuisibles, du bois) en dehors des plages de fréquentation de l'établissement (vacances scolaires), avec des pratiques d'aération appropriées.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
X		
	X	
X		

## Travaux

### Travaux extérieurs

En cas de zones de chantier à l'extérieur du bâtiment, rester vigilant sur un transfert éventuel de leurs émanations via les ouvrants et/ou entrées d'air. *Les recommandations ci-après visent principalement les travaux relatifs aux espaces fréquentés, mais peuvent également être appliquées lors de la rénovation des locaux techniques.*

#### Avant travaux

- ★ Planifier les tâches émissives pendant les périodes inoccupées de l'établissement en prévoyant un délai entre la fin des travaux et la réintégration des élèves.
- ★ Dans la planification du chantier, prévoir un temps d'aération suffisant et nécessaire à la fin de celui-ci.
- ★ Confiner la zone de travaux afin de réduire l'impact sur les espaces occupés à proximité (attention particulière à porter au système de ventilation).
- ★ En cas d'exécution des travaux par un prestataire, prévoir des spécifications de QAI dans le contrat de prestation, de type utilisation de produits peu émissifs, confinement de la zone de travaux, aération pendant les phases émissives...

#### Pendant les travaux

- ★ Veiller à l'application des précautions visées ci-dessus.
- ★ Augmenter les fréquences de ménage pendant la période de travaux (privilégier un nettoyage humide), notamment lors d'opérations générant de l'empoussièrement.
- ★ Procéder à d'importantes phases d'aération du chantier vers l'extérieur.

#### Après travaux

- ★ Changer les filtres des systèmes de ventilation s'il y en a.
- ★ Faire nettoyer les grilles d'aération / bouches de ventilation.
- ★ Faire réaliser un nettoyage humide en profondeur (murs, sols, mobiliers) des locaux avant réintégration des occupants.
- ★ Bien ventiler et aérer les locaux à la fin du chantier avant réintégration des occupants.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
X		

	X	
	X	
	X	
	X	

	X	
X		
X		

	X	
	X	
X		
	X	

✓ Respect de la bonne pratique ✗ Non respect SO : sans objet

## Aération/Ventilation

De façon générale, ventiler les locaux pendant et après l'utilisation de produits chimiques odorants ou munis de pictogrammes de danger (dont l'utilisation doit être limitée).

- ★ Nettoyer / dépoussiérer les grilles, entrées d'air, bouches d'extraction (a minima une fois par an).
- ★ S'assurer que les potentiels défauts identifiés lors de la dernière évaluation obligatoire des moyens d'aération ont été corrigés :
  - Ouvrants en état de fonctionnement (effectivement ouvrable)
  - Ouvrants facilement accessibles (ouvrable sans obstacle ni action supplémentaire nécessaire)
  - Ouvrants facilement manœuvrables (ouvrable par un adulte sans effort particulier)
- ★ En cas de présence de système de ventilation mécanique, changer régulièrement les filtres lorsque les équipements de ventilation en comportent.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
X		

X		
X		
X		
	X	

### Remarques

Pour aller plus loin, consultez  :

- les sources potentielles de polluants de l'air intérieur sur le site du ministère de la santé ;
- ventilation : guide de diagnostic simplifié des installations de ventilation dans les écoles de la **Malette Eco'Air** ; ventilation et locaux tertiaires : **guide d'accompagnement et fiches d'auto-contrôle - COSTIC** ;
- choix des matériaux de construction, revêtements et mobilier : cahier de recommandations de la **Malette Eco'Air**

✓ Respect de la bonne pratique ✗ Non respect SO : sans objet

# GRILLE DESTINÉE À LA PERSONNE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DANS LA PIÈCE ET NE CONCERNE QUE LE PÉRIMÈTRE DE LA PIÈCE Enseignant(e), animateur(trice), puériculteur(trice)

Date :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Personne remplissant la grille :

Nom :

Prénom :

N°/Nom  
de salle :

## Équipements

- ★ Ne pas utiliser d'appareil de chauffage à combustion.
- ★ Vérifier l'absence de photocopieurs, imprimantes, télécopieurs au sein de la pièce.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
✓	✗	SO
✗		
	✗	

## Activités

- ★ Stocker les produits utiles aux activités (peintures, colles...) dans un local de rangement spécifique, ventilé, et ne communiquant pas avec la pièce.
- ★ Privilégier l'utilisation de feutres/marqueurs peu émissifs pour tableaux (Eco-Label européen, NF Environnement, Der Blaue Engel, Nordic Environment, Öko-test).
- ★ Ne pas utiliser de bougies d'ambiance ni faire brûler de l'encens.
- ★ Limiter le recours à des épurateurs d'air, des bombes aérosols, des désodorisants.
- ★ Limiter le nombre de plantes et d'animaux.
- ★ Si un ou des animaux sont présents dans la pièce, veiller à ce qu'ils soient dans des cages, nettoyées régulièrement.
- ★ Ne pas stocker de nourriture dans la pièce ou alors dans des contenants fermés hermétiquement.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
✓	✗	SO
	✗	
	✗	
✗		
✗		
	✗	
✗		
✗		

## Aération/Ventilation

- ★ Rendre les ouvrants et/ou entrées d'air, grilles accessibles (déplacer tout mobilier intérieur gênant leur ouverture ou les cachant) pour faciliter leur ouverture).
- ★ Prendre connaissance des résultats du rapport relatif à l'évaluation obligatoire des moyens d'aération.
- ★ Renouveler l'air des locaux (ouverture des portes, fenêtres) :
  - lors d'activités potentiellement émissives (peintures, collages...);
  - pendant les pauses (intercours, déjeuner).

*En cas d'implantation du site à proximité de sources de pollution extérieure (industrie, voie de circulation importante...) ou de pic de pollution, privilégier les ouvrants donnant sur l'intérieur des locaux ou les façades non exposées en dehors des heures de pointe du trafic routier.*
- ★ Si un indicateur de confinement (capteur CO<sub>2</sub>) est disponible dans l'établissement, l'utiliser pour optimiser les pratiques d'aération déjà en place.

Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
✓	✗	SO
✗		
✗		
✗		

		✗
--	--	---

✓ Respect de la bonne pratique ✗ Non respect SO : sans objet

## Observations à signifier à l'équipe de gestion de l'établissement

- ★ Apparitions de moisissures sur les surfaces.
- ★ Phénomènes de condensation récurrents sur les fenêtres/portes-fenêtres, surfaces froides.
- ★ Signes d'infiltration.
- ★ Inconfort thermique (température, humidité relative) significatif.
- ★ Défaut(s) entravant la manoeuvrabilité des ouvrants (fenêtres, portes-fenêtres, portes).
- ★ Bruit inhabituel du système mécanique de ventilation ou arrêt du système.
- ★ Encrassement des grilles, entrées d'air, bouches d'extraction.
- ★ Zones d'empoussièrement spécifiques.
- ★ Odeur(s) inhabituelle(s) ressentie(s).

## Remarques

Pour aller plus loin, consultez : 

- *les sources potentielles de polluants de l'air intérieur* sur le site du ministère de la santé (annexes 6 et 9)
- *plantes et qualité de l'air intérieur* sur le site de l'observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et sur le site de l'**ADEME**
- *photocatalyse et qualité de l'air intérieur* sur le site de l'observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et sur le site de l'**ADEME**
- *choix des fournitures scolaires* avec **le cartable sain**.
- *La Malette pédagogique « Justin Peu d'Air »* sur le blog Justin Peu d'Air

Nom de l'établissement :

Adresse :

Personne remplissant la grille :

Nom :

Prénom :

Fonction :

## Activités

- ★ Veiller à ramasser quotidiennement les poubelles dans les pièces occupées.
- ★ Privilégier un nettoyage humide des sols et du mobilier.
- ★ Utiliser les produits d'entretien conformément aux instructions d'emploi (pas de mélange, pas de surdosage).
- ★ Veiller à ranger l'ensemble des produits de nettoyage dans les locaux prévus à cet effet.
- ★ Limiter l'utilisation de produits d'entretien différents.
- ★ Limiter l'utilisation d'Eau de Javel à des cas spécifiques de désinfection (Ex. : éradication de moisissures)

### Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
X		
X		
	X	
X		
X		
	X	

### Remarques

## Aération/Ventilation

- ★ Aérer les pièces pendant et après les activités de nettoyage, en veillant à refermer les ouvrants extérieurs avant de quitter les lieux.
- ★ Privilégier l'aération transversale (portes et fenêtres grandes ouvertes) ou en grand (battants des fenêtres entièrement ouverts) des pièces nettoyées.

### Bonne pratique respectée ?

✓	✗	SO
	X	
	X	

### Remarques

## Observations à signifier à l'équipe de gestion de l'établissement

- ★ Présence de nuisibles dans le bâtiment.
- ★ Apparition de moisissures sur les surfaces.
- ★ Phénomènes de condensation récurrents.
- ★ Signes d'infiltration.
- ★ Fuites d'eau (sanitaire, éviers...).
- ★ Défaut(s) entravant la manoeuvrabilité des ouvrants.
- ★ Bruit inhabituel du système mécanique de ventilation ou arrêt du système.
- ★ Produits spécifiques non rangés dans les locaux qui leur sont dédiés.
- ★ Odeur(s) inhabituelle(s) ressentie(s).

### Remarques

Annexe 2 : actions retenues dans le plan d'actions (5 fiches)

Logo du propriétaire

FICHE ACTION

N° 1

<b>Faire procéder annuellement à deux contrôles du bon fonctionnement de la ventilation</b>	
<b>Objectifs de l'action :</b>	<p>Aujourd'hui aucun contrôle du bon état de fonctionnement des VMC de l'école n'est organisé.</p> <p>L'objectif de cette action est de programmer deux fois par an, un contrôle sommaire des bouches d'extractions pour s'assurer que le débit n'est pas nul ou anormalement faible.</p>
<b>Responsable de l'action :</b>	<p><b>Services techniques de la commune.</b> Contact : 02.51.XX.YY.ZZ</p>
<b>Personnes associées :</b>	<p>Occupants du bâtiment.</p> <p>Si les occupants du bâtiment se rendent compte d'un dysfonctionnement des bouches d'extractions, ils le signalent au responsable des services techniques de la commune.</p>
<b>Description de l'action :</b>	<p>Au début des vacances de la Toussaint et des vacances de printemps (ou après signalement par les occupants du bâtiment), une visite d'inspection des moyens de ventilation de l'école X est organisée par les services techniques.</p> <p>Cette visite sera accompagnée d'un nettoyage des différentes bouches.</p> <p>En cas de panne, un contact sera pris avec des entreprises compétentes afin de prévoir la réparation des éléments défectueux.</p>
<b>Calendrier de l'action :</b>	<p>Vacances de la Toussaint.</p> <p>Vacances de printemps.</p>

Logo du propriétaire

FICHE ACTION  
N° 2

<b>Nettoyer deux fois par an les bouches d'entrée et de sortie d'air</b>	
<b>Objectifs de l'action :</b>	L'objectif de cette action est d'arrêter un calendrier de nettoyage des bouches d'aération du bâtiment qui soit connu de tous les acteurs.
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Services techniques de la commune.</b> Contact : 02.51.XX.YY.ZZ
<b>Personnes associées :</b>	Occupants du bâtiment.  La fréquence de nettoyage pourra évoluer dans le temps s'il apparaît que la fréquence peut-être réduite ou nécessite au contraire d'être augmentée de façon permanente ou conjoncturelle (poussières émises par des travaux à proximité de l'école).
<b>Description de l'action :</b>	Au début des vacances de la Toussaint et des vacances de printemps, les bouches seront nettoyées concomitamment avec le contrôle du bon état de fonctionnement des bouches d'extraction.  En cas de difficulté d'accès à certaines bouches, cette prestation pourra être externalisée.
<b>Calendrier de l'action :</b>	Vacances de la Toussaint. Vacances de printemps.

Logo du propriétaire

FICHE ACTION

N° 3

<b>Procéder à une aération naturelle des classes pendant 10 minutes à l'occasion des pauses lorsque le ressenti le nécessitera</b>	
<b>Objectifs de l'action :</b>	L'objectif de cette action est de compléter les dispositifs de ventilation mécanique des classes par une action volontaire des occupants en matière d'aération naturelle.
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Equipe enseignante de l'école.</b>
<b>Personnes associées :</b>	Cette action peut faire l'objet d'une sensibilisation auprès des élèves (tableau des responsabilités des élèves, etc.).
<b>Description de l'action :</b>	<p>Les campagnes de mesures du CO2 effectuées dans les classes (sensibilisation) montrent combien une aération de 10 minutes permet d'améliorer la qualité de l'air de la classe (qui retrouve son niveau de début de matinée) avec des effets somme toute mesurés sur la température de la classe (en période hivernale, moins un degré qui correspond en fait à l'augmentation de température générée par la présence des élèves dans la classe).</p> <p>L'équipe enseignante s'engage donc dans une démarche volontaire d'aération naturelle à l'occasion d'un ou plusieurs interours lorsque le besoin de renouvellement d'air se fera ressentir.</p>
<b>Calendrier de l'action :</b>	<p>Tout au long de l'année.</p> <p>En été, la question de la température de classe revêt un caractère tout aussi important que celle de la qualité de l'air. Aussi ces mesures d'aération pourront soit être suspendues, soit être adaptées (recherche de création de courant d'air par l'ouverture simultanée de plusieurs ouvrants).</p>

Logo du propriétaire

FICHE ACTION

N° 4

<b>Initier une démarche en faveur du choix de produits d'entretien faiblement émissifs</b>	
<b>Objectifs de l'action :</b>	L'objectif de cette action est de commencer à changer nos pratiques en matière d'entretien des locaux par le choix de produits d'entretien moins nocifs pour la qualité de l'air intérieur.
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Equipe en charge de l'entretien des locaux.</b>
<b>Personnes associées :</b>	Les produits d'entretien seront fournis par la commune.
<b>Description de l'action :</b>	<p>La commune souhaite développer progressivement le recours à des produits d'entretien plus écologiques.</p> <p>Il ne s'agit toutefois pas de bannir définitivement l'utilisation de certains produits (javel) qui, s'ils sont plus nocifs en matière de qualité de l'air, ont toutefois une efficacité prouvée en matière de lutte contre la prolifération bactérienne.</p> <p><b>Il est toutefois important de noter que la javel n'est pas un produit nettoyant et que son action anti-bactérienne n'est possible qu'une fois les surfaces préalablement nettoyées et donc débarrassées de la saleté qui recouvre les bactéries. Par ailleurs tout mélange d'eau de javel avec un autre produit est vivement déconseillé.</b></p> <p>La commune souhaite donc fournir aux équipes de maintenance des produits plus écologiques dont l'efficacité pourra être testée dans le temps (et abandonnés si jugé pas assez efficaces) tout en ne s'interdisant pas le recours à des produits plus agressifs (pour traiter des moisissures par exemple).</p> <p>Le développement de l'utilisation des produits d'entretien avec éco-labels s'opérera en concertation avec l'équipe en charge de la maintenance.</p>
<b>Calendrier de l'action :</b>	Tout au long de l'année. Un point annuel au minimum sur l'utilisation des différents produits d'entretien mis à disposition.

Logo du propriétaire

FICHE ACTION  
N° 5

<b>Aérer la classe après l'utilisation de produits d'entretien émissifs (javel, etc.)</b>	
<b>Objectifs de l'action :</b>	L'objectif de cette action est de veiller au correct renouvellement de l'air lors de l'utilisation de produits d'entretien pouvant être nocifs pour la qualité de l'air intérieur.
<b>Responsable de l'action :</b>	<b>Equipe en charge de l'entretien des locaux.</b>
<b>Personnes associées :</b>	
<b>Description de l'action :</b>	<p>Il est important de bien aérer les locaux pendant et après le nettoyage pour mieux éliminer les composés organiques volatils (COV).</p> <p>Afin de réduire le temps d'aération (3 à 10 minutes), il est conseillé d'aérer en grand (un ouvrant totalement ouvert) ou de façon transversale (plusieurs ouvrants générant un courant d'air) plutôt que de laisser les fenêtres entrebâillées.</p> <p>Si toutefois, cette dernière option devait être privilégiée pour des questions de sécurité (ouvrants donnant directement sur une rue), il conviendrait de s'organiser pour commencer le ménage par ces classes et terminer le ménage dans les classes pouvant être aérées sur une période plus courte.</p> <p>Des échanges entre l'équipe d'entretien et la commune pourront permettre de définir une organisation du travail compatible avec cet objectif d'aération lors de l'utilisation de produits de nettoyages « agressifs ».</p>
<b>Calendrier de l'action :</b>	Tout au long de l'année. Difficultés de mise en œuvre évoquées au cours des points effectués avec la mairie.